



Recuperer des arrhes apres incarceration du patron

Par **Isabelle D**, le **28/02/2013** à **17:25**

bonjour messieurs, et mesdames,voici les faits,

J'ai fait appelle a une societé , pour faire l'isolation par l'exterieur de ma maison, au mois de decembre 2012.

Apres entente sur les conditions, le materiels et les dates de debut de chantier (vers le 15 mars)nous avons signez un contrat et nous avons fait un cheque de 8000 euros d'Arrhes (un pourcentage de la somme total).

Ce matin, je reçois un coup de telephone du démarcheur de cette même societé, qui m'annonce que le chef d'entreprise (qui a 5 employés) vient d'etre arreté et incarceré pour 3 ans , pour conduite en etat d'ivresse avec récidive, et a causé un accident de la circulation, provoquant le décès de la personne conduisant l'autre vehicule.

Je ne sais pas ce que va devenir la societé?

Dois je réclamer mes arrhes par lettre en A/R?

si oui , quel motif dois je invoquer?

Que dois faire?

Merci par avance de vos reponses